



**CR rencontre
avec Énergie Rhône Vallée (ERV)
vendredi 20 octobre 2017**

Présents :

- ERV : Mr Quentin Guichard, chargé de projet, Mme x ,
- Yapluka : Jean Marc C., François G., Pascal M.

Où : Locaux du syndicat de la Drôme situé à côté de la gare TGV de Valence

Genèse :

Suite à contact de JMC sur le salon Tech'n bio (lycée du Valentin) en sept 2017
ERV l'a recontacté pour connaître l'avancement de notre projet.

Même si nous ne sommes pas prêts pour proposer un projet bien ficelé, mais c'est certainement l'occasion de rencontrer un opérateur local sur le sujet, de se renseigner sur ce qu'ils pourraient nous apporter et de lui montrer notre motivation.

Energie Rhône Vallée

- Création 2011, 3 personnes
- société d'économie mixte des 2 syndicats d'énergies Drôme (SDED) et Ardèche (SDE07)
- <http://www.energiehonevallee.com/> (actionnaires, ...)
- 3 domaines d'intervention : la création en propre de nouvelles unités de production (avec la biomasse, l'éolien, l'hydro-électricité ou encore le solaire photovoltaïque), le rachat d'installations existantes et **la prise de participation dans des projets.**
- 26 centrales PV dont 200KWc Collège Montélimar et 245 KWc Ratières Vallon Pont d'Arc.

Yapluka (présentation)

Infos et pistes

- Rentabilité projet ? : < à 100kwc c'est le tarif d'achat de l'acheteur qui s'applique (exemple EDF...). Ce tarif est revu à la baisse tous les trimestres.
- A partir de 100kwc, C'est le futur producteur qui propose un tarif pour la période du contrat.
- Obligation de soumettre le projet à la CRE qui met en œuvre des d'appels d'offres.

Les appels d'offres (ou quotas avec enchères) permettent de fixer ex ante la quantité d'énergie renouvelable bénéficiant du soutien public. Sous cette contrainte globale, les projets sont sélectionnés notamment en fonction du prix d'achat proposé par les candidats. Le tarif d'achat correspond à celui proposé par le candidat dans son offre. La procédure d'appels d'offre permet de maîtriser la production d'énergie renouvelable qui bénéficie du soutien public
40% refus.

- Fabricant onduleur ardéchois (<http://cefem-solar.fr>)

ERV n'a pas été contacté par la CC Rhône Crussol (CCRC), ni par les communes qui la composent ni fait de démarches dans ce sens. Nous proposons de faire les intermédiaires pour déclencher une première rencontre et voir si des projets futurs seraient envisageables.

Nous avons évoqué le statut de coopérative intérêt collectif (SCIC) permettant l'intégration d'acteurs multiples, dont des collectivités, dans la structure.

ERV indique que leur participation est soumise à l'approbation de élus et structure qui sont au capital.

ERV reste ouvert à une future collaboration.

Suite donnée par JMC :

- - Envoi du document qui émane du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire sur les coopérations possibles entre les collectivités locales et les Sociétés Coopératives d'intérêt Collectif (SCIC). Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014
Reperes_SCIC_collectivités_2015.pdf
- JMC a pris contact avec Jacques Dubay maire de St-Péray et président de la CCRC pour parler de notre rencontre avec ERV et voir si une rencontre serait possible entre Yapluka, ERV et des élus des communes concernés.

Réponse positive du Maire qui évoque une première prise de contact avec certains élus chargés du développement durable dans 1 ou 2 autres communes de la CCRC pour commencer.

Yapluka reprend contact avec ERV pour préparer cette rencontre.